



Donation de la moitié de la maison

Par **starlight17**, le **23/02/2015** à **20:55**

Bonjour,
ma femme souhaite divorcer. Nous sommes mariés sous le régime de la séparation de biens.
Avant le mariage, j'ai souscrit seul un emprunt pour la maison où nous vivons et je lui ai fait
une donation de la moitié pendant le mariage. je rembourse seul l'emprunt, je paye
l'électricité, les impôts, les crédits pour les travaux. Elle ne me verse que peu d'argent et paye
internet.
Quels sont mes droits dans cet imbroglio?